

Bleu de SMALS

Edition spéciale pour les détachés

n° 8 • janvier 2019

Chers collègues,

Ce bleu de Smals aborde les thématiques suivantes : Télétravail, Communication, Formation, Heures supplémentaires ... Nous avons décidé de traiter ces questions séparément pour les internes et pour les détachés. Compte tenu des contextes différents, un Bleu de Smals (Edition Internes) est distribué au personnel interne et un Bleu de Smals (Edition Détachés) à l'attention des détachés Smals & Egov.

Bonne lecture, Fabrice Lejeune, Président CGSLB-Smals & Egov

Télétravail

Au siège de Smals, le télétravail est possible un jour par semaine. Les fonctionnaires peuvent, selon les institutions, prêter jusqu'à 3 jours par semaine. Cette possibilité est normalement ouverte aux détachés Smals & Egov.

D'après les chiffres fournis par la direction, il n'y a que 17 institutions membres de Smals dans lesquelles les détachés bénéficient d'un avenant « télétravail » au contrat de travail.

L'ensemble de ces institutions ne représentent qu'un peu plus de deux tiers du personnel détaché. Voir détails ci-après.

Institution	Détachés	Télétravailleurs	%
SPF SS	33	30	91%
SPF SP	59	39	66%
OCM	2	2	100%
EHEALTH	31	31	100%
AFMPS	23	21	91%
FAMIFED	32	16	50%
FEDRIS	38	31	82%
FSO-FFE	6	5	83%
CAAMI	30	16	53%
BCSS	59	51	86%
INAMI	75	61	81%
INASTI	64	22	34%
ONSS	51	36	71%
ONEM	70	52	74%
Sigedis	39	23	59%
SPF ETCS	6	4	67%
ISP	5	3	60%
Totaux	623	443	71%
Total détachés	927	443	48%

Pour les institutions dans lesquelles aucun détaché n'a d'avenant télétravail :

- soit il n'y a pas de télétravail pour les fonctionnaires, ni pour les détachés ;
- soit les fonctionnaires peuvent télétravailler, mais pas les détachés, **ce qui n'est pas normal** ;
- soit aucun détaché ne désire télétravailler ;
- soit les détachés télétravaillent sans avenant et dans ce cas, ils ne reçoivent très probablement pas de **défraiement** mais, **plus grave encore, ces détachés étant censés travailler dans l'institution, l'assurance accident du travail pourrait ne pas intervenir en cas d'accident survenu à la maison lorsqu'ils télétravaillent.**

Communication aux détachés

En matière de communication vers les détachés, on ne peut pas dire que Smals soit au top.

Certains reçoivent quelques informations directement sur leur e-Mail. Mais, en général, la plupart des communications passent par le SPOC de l'institution. Ce qui peut entraîner des retards, des oublis ou, parfois même, une forme de censure.

En conseil d'entreprise, nous avons demandé à la direction que toutes les communications soient envoyées directement à chaque détaché. Celle-ci a répondu que ce point devrait être abordé par le groupe d'accompagnement RH pour le détachement.

Le comité CGSLB suit cette demande de près et ne manquera pas de vous en tenir informés.

Votre liberté, votre voix



Info CGSLB

Formations

Smals et Egov ont, comme toutes les entreprises, l'obligation légale de consacrer 1,9% de la masse salariale à la formation de leurs employés.

Pour les internes, Smals annonce 2 544 jours, soit 3,1%.

En sus, Smals compte 656 jours de formations informelles (self-study, e-learning, coaching ...). Au total, cela donne une moyenne de 3,7 jours par collaborateur.

Pour les détachés, nous recevons des chiffres pour toutes les institutions liées à Smals. Mais, ceux-ci restent vagues. Pour 29 institutions membres, le nombre moyen de jours de formation formelle se chiffre à 1,82 jours par collaborateur détaché. À cela s'ajoute la formation informelle, comme en interne à Smals.

Pour Egov, nous attendons les chiffres.

Il faut savoir que, d'après le manuel du détachement, l'organisation de la formation est à charge des institutions.

Concrètement, votre employeur se décharge de ses obligations légales sur des clients. La formation des détachés est donc tributaire du bon vouloir de l'institution dans laquelle ils travaillent.

Certes, comme le dit la direction, les besoins en personnel vont évoluer et il faut que chacun veille à tenir à niveau ses compétences et soit prêt à affronter de nouveaux défis.

Mais, cette responsabilité doit être partagée par l'employeur.

Apprendre n'est rien sans la pratique et celle-ci dépend du travail qui est confié à chaque collaborateur. D'autre part, en informatique, pour être efficient, le selfstudy doit être accompagné d'un coaching. Or, trouver un bon coach pour un collègue qui désire apprendre relève de la responsabilité de l'employeur.

Nous demandons donc à la direction d'être plus proactive en matière de formation pour l'ensemble de ses collaborateurs détachés.

SMALS: Top Employer

La direction de Smals s'enorgueillit du titre de « Top Employer » qui lui a été décerné pour la dixième fois. Dernièrement, elle a convié les internes à une petite réception pour fêter cet « anniversaire ». Les détachés n'étaient pas invités. Ce qui a donné lieu à des situations cocasses dans certaines institutions où des internes en mission côtoient des détachés.

De tels succès de Smals ne devraient-ils pas être fêtés avec l'ensemble du personnel ?

La direction nous répond que, dans le cadre de l'octroi du titre de top-employer, l'évaluation de la politique HR ne concerne que les internes. Ce titre ne concerne que la moitié du personnel.

Heures supplémentaires

Le travail de nuit ou de Week-End implique un complément à la rémunération normale.

Si vous êtes amenés à prêter en dehors des heures normales de travail, vous pouvez demander ce complément au responsable dans votre institution.

Consultations médicales préventives et vaccinations

Smals et Egov proposent à leurs employés la vaccination contre la grippe et le tétanos, ainsi qu'une consultation de dépistage cancer.

Libre à chacun d'y participer. Mais, nous constatons que le nombre de bénéficiaires diminue d'année en année alors que le nombre d'employés ne cesse de croître. Est-ce dû à un problème de publicité, à un désintérêt du personnel ou ... ? Nous n'en savons rien. Conscients que ces avantages proposés par notre employeur sont utiles, nous vous invitons à être attentifs aux invitations lorsqu'elles vous parviennent.

Vos délégués CGSLB à votre écoute !

Vos opinions, vos remarques, et questions nous intéressent. N'hésitez pas à prendre contact avec vos représentants CGSLB.

Fabrice	02 787 54 74	fabrice.lejeune@smals.be
Pascal	02 787 55 70	pascal.dereuver@smals.be
Emmanuel	02 509 63 35	emmanuel.fivet@minsoc.fed.be
Noëlle	02 787 54 30	Noelle.Bauwin@smals.be
Patrick	02 787 54 66	patrick.bodart@Smals.be
Marylène	02 741 84 57	marylene.burvenich@kszbcss.fgov.be
Philippe	02 787 50 11	Philippe.Degrosnay@smals.be
Maxime	02 741 84 50	maxime.doyen@ksz-bcss.be
Rik	02 515 44 48	rik.hoorelbeke@rva.be
Nathalie	02 787 53 08	Nathalie.Lange@smals.be
Barbara	02 787 59 88	Barbara.Meyers@smals.be
Julien	02 787 50 82	julien.nzezagoki@smals.be
Marc	02 515 41 27	marc.oris@rva.be
Carine	02 741 83 11	carine.pollet@smals.be
Dominique	02 787 49 07	Dominique.tonnelier@smals.be
Pascale	02 787 45 58	pascale.vigny@smals.be
Carine	02 229 35 50	cvos@caami-hziv.fgov.be

Affiliation, cotisation, avantages ...

Plus d'information sur : www.blunews.be en www.cgslb.be